

## Attribution de l'ARENH : arrêtons de jouer à la roulette avec l'industrie !

La Commission de régulation de l'énergie a publié ce soir le niveau de demande d'ARENH pour 2023, qui porte sur un volume global plafonné à 100 TWh contre 120 TWh sur l'année 2022.

**Le taux d'attribution subit donc une baisse de plus de 7 points, passant de 74,8% à 67,4%. L'industrie découvre donc ce soir qu'elle devra s'approvisionner d'autant sur les marchés de gros, dans les conditions très défavorables que l'on connaît, soit un impact direct de + 30 € / MWh, ou +3,5Mds€.**

Cette hausse s'ajoute à celle des prix de marché par rapport à la fin 2021, qui vient renchérir le coût de l'approvisionnement en électricité hors ARENH pour 2023. Le choc de compétitivité global se situera entre 5 et 10 Mds€, soit une nouvelle envolée des factures des industriels, dont certaines pourront doubler.

Certes, le Gouvernement a récemment mis en place un mécanisme de soutien, mais tel qu'il résulte des règles de la Commission européennes, il ne permet d'amortir qu'entre 30 et 50% de cette hausse selon le degré d'électro-intensivité des sites concernés, sans compter les plafonds applicables à chaque entreprise.

L'UNIDEN comprend parfaitement que l'intégralité des surcoûts ne puisse être supportée par l'Etat.

**En revanche, l'industrie, et en particulier les électro-intensifs, pour qui l'ARENH est un dispositif vital dans la crise énergétique actuelle, ne peut plus s'accommoder d'une telle incertitude, prolongée jusque début décembre, sur les conditions de son approvisionnement électrique l'année suivante.** Cette absence de visibilité contraint les industriels, qui ne sont par nature ni des traders ni des spéculateurs, à prendre des positions risquées, dont les conséquences financières peuvent être lourdes.

L'UNIDEN réclame depuis des mois une meilleure visibilité pour pouvoir limiter les risques en se positionnant plus en amont, en vain. En conséquence, le risque est fort que nombre d'entre eux soient contraints de se retourner massivement vers le marché de gros dans les prochains jours, et donc de renforcer sa tendance à la hausse.

Compte tenu de la gravité de la situation, tous les moyens de faire baisser l'incertitude doivent être employés à plein afin que l'ARENH puisse jouer son rôle jusqu'à son remplacement dans le cadre de la réforme du marché de gros, qui s'impose désormais comme une nécessité absolue.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation de marché à construire dans les mois à venir, l'UNIDEN appelle une fois encore à la mise en place, pour les électro-intensifs, de contrats d'approvisionnement en électricité décarbonée compétitifs et sur le long terme, seuls à même de leur apporter la visibilité qui leur est vitale.

Contact presse : [f.alexandre@cominst.com](mailto:f.alexandre@cominst.com) ; [info@uniden.fr](mailto:info@uniden.fr)

Les adhérents de l'UNIDEN représentent plus 70% de la consommation d'énergie de l'industrie en France et sont présents dans l'aluminium, l'acier, les minerais et autres métaux, le ciment et les matériaux de construction, le verre, le papier, la pétrochimie et la chimie, l'automobile, l'électronique, les transports et l'agro-alimentaire.